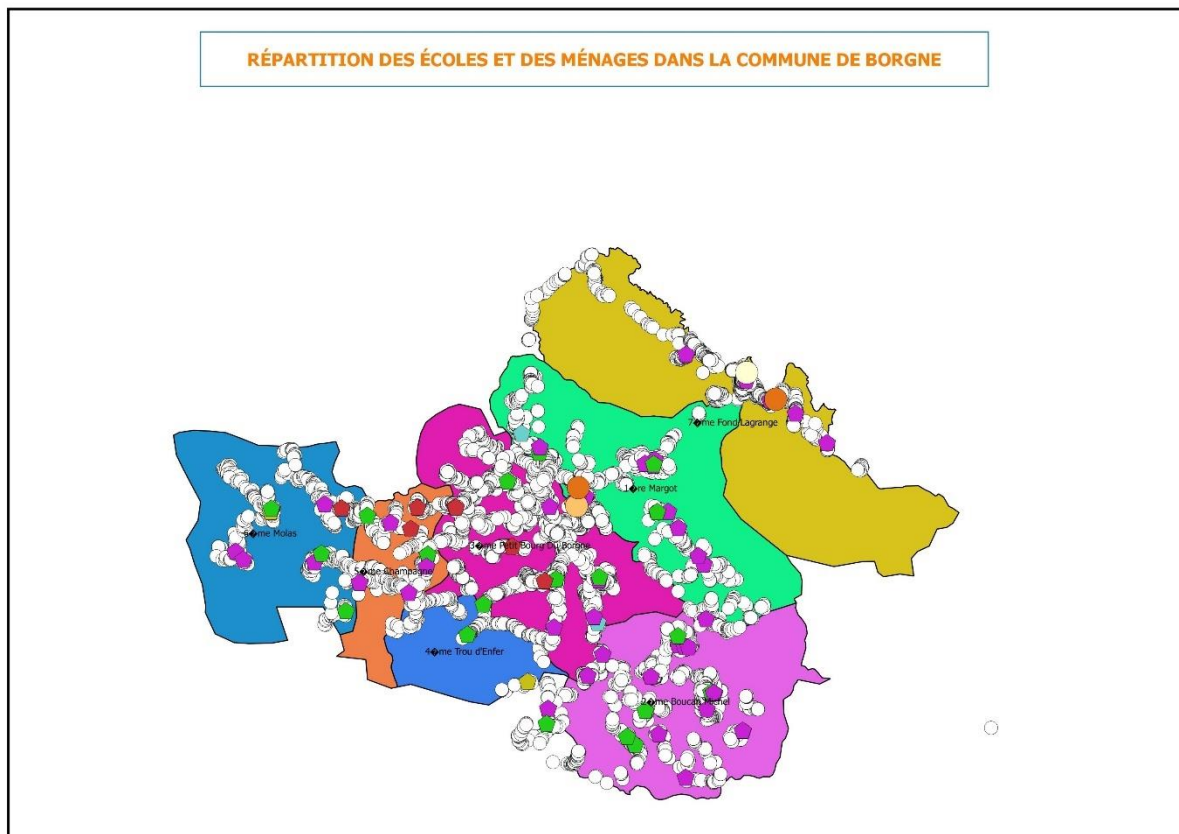


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE BORGNE

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

OCTOBRE 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	17
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	17
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	24
3.4. Les infrastructures.....	28
3.5. Les enseignants.....	28
3.6. Les manuels scolaires.....	28
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	29
B. Le Niveau Secondaire.....	30
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	30
1.1. Accessibilité et accès.....	31
1.2. Qualité de l'enseignement.....	33
2. Analyse démographique.....	36
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	37
Références bibliographiques.....	40
Les Annexes :	41
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Borgne	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord entre les communes de Pilate et de Port-Margot, la commune de Borgne appelée autrefois Embarcadère est composée de la Ville de Borgne et de sept (7) sections communales : 1^e Section Margot, 2^{ème} Section Boucan Michel, 3^e section Petit Bourg, 4^e section Trou D'Enfer, 5^e section Champagne, 6^{ème} Section Molas et 7^e Section Côtes de Fer.

COMMUNE DE BORGNE



La commune de Borgne est traversée par neuf (9) rivières et contient sept (7) sources, deux (2) étangs, quarante-deux (42) forages simples et neuf (9) fontaines publiques. Seul le centre-ville de Borgne est électrifié.¹ Les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Le relief dominant est le morne. Ses habitants portent le nom de Borgnelais. L'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 69921 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 77003 habitants en 2025. Avec une superficie de 202.09 Km², sa densité de population est alors de 321 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (95.7%) est dispersée dans les sections communales.

¹ Idem

En matière d'offre scolaire, il n'y a pas de kindergarten mais 84 écoles fondamentales dont 21 écoles nationales, 4 écoles secondaires et 1 centre de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Borgne et dirigé par un inspecteur principal.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Borgne, la majorité des écoles (75%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

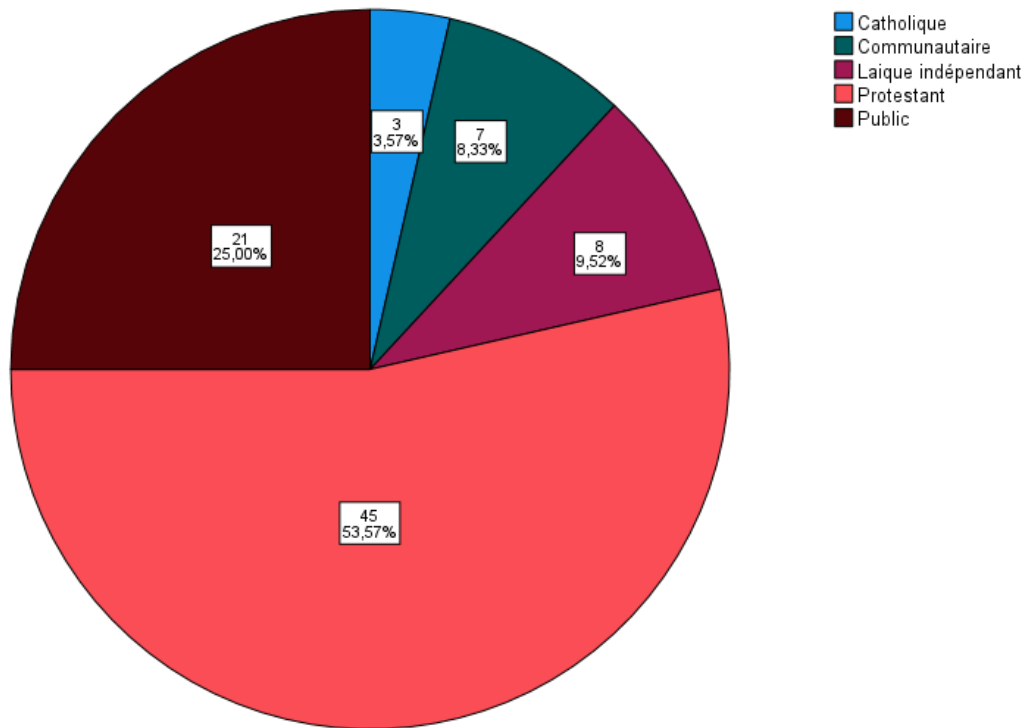


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (74.7%) et d'autres en double (25.3%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (15.5%), de 8h00 à 13h00 (79.8%) ou à d'autres périodes de la journée (4.8%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Borgne

		Réseau d'appartenance					Total
		Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Margot	#	0	0	1	9	2	12
	%	0,0%	0,0%	8,3%	75,0%	16,7%	100,0%
2ème Sect. Boucan-Michel	#	0	0	1	14	6	21
	%	0,0%	0,0%	4,8%	66,7%	28,6%	100,0%
3ème Sect. Petit Bourg de Borgne	#	1	2	0	4	3	10
	%	10,0%	20,0%	0,0%	40,0%	30,0%	100,0%
4ème Sect. Trou d'Enfer	#	0	0	0	1	3	4
	%	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	100,0%
5ème Sect. Champagne	#	0	1	0	3	1	5
	%	0,0%	20,0%	0,0%	60,0%	20,0%	100,0%
6ème Sect. Molas	#	1	3	0	5	3	12
	%	8,3%	25,0%	0,0%	41,7%	25,0%	100,0%
7ème Sect. Côtes de Fer et Lagrange	#	0	0	0	4	2	6
	%	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	100,0%
Quartier du Petit Bourg de Borgne	#	0	1	6	3	1	11
	%	0,0%	9,1%	54,5%	27,3%	9,1%	100,0%
Ville de Borgne	#	1	0	0	2	0	3
	%	33,3%	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	100,0%
Total	#	3	7	8	45	21	84
	%	3,6%	8,3%	9,5%	53,6%	25,0%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 4 à 826 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	170	41	291
Communautaire	103	29	219
Laïque Indépendant	84	33	228
Protestant	164	4	826
Public	187	62	467
Ensemble	157	4	826

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Borgne

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Borgne est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 10347 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 8662 élèves³ dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 45.57%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Borgne est de 5.7% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale fondamentale complète de Bassin-Caïman située dans la 2^e section Boucan Michel recrute ses élèves dans les localités telles que : Centre Bassin Caïman (moins de 15 mn de marche), Pokin (moins de 15 mn de marche), Medod (moins de 15 mn de marche),

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 10347 - 19009 = -8662$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-8662}{19009} \times 100 = -45.57\%$

⁵ $E_{t+11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 19009 = 10347(1+r)^{11}$$

$$r = 0.056849 \text{ (5.7\%).}$$

Petite Rivière (entre 15 à 30 mn de marche), Ibeau (entre 15 à 30 mn de marche), Pilèt (entre 15 à 30 mn de marche), Dagan (entre 31 à 60 mn de marche) et Moreau (entre 31 à 60 mn de marche); soit donc 2 sur 8 localités de parcours jugés difficiles ou pénibles pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Borgne.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation au fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Borgne, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 122.09%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire, compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 44%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{1901}{1557} \times 100 = 122.09\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{685}{1557} \times 100 = 44\%$$

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Borgne, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 75.15%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 63.82%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré nettement insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 64.75%.¹⁰

Ce taux de transition se révèle assez modeste. En effet, il y a 23 écoles sur les 83 dénombrées (27.71%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{10347}{13769} \times 100 = 75.15\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{8788}{13769} \times 100 = 63.82\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamental} = \frac{518}{800} \times 100 = 64.75\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Borgne selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Borgne	Nombre total d'années d'étude										Total
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	
1ère Sect. Margot	# 1	0	0	1	1	2	2	4	0	1	12
	% 8,3%	0,0%	0,0%	8,3%	8,3%	16,7%	16,7%	33,3%	0,0%	8,3%	100,0%
2ème Sect. Boucan-Michel	# 0	1	1	2	8	0	2	5	0	2	21
	% 0,0%	4,8%	4,8%	9,5%	38,1%	0,0%	9,5%	23,8%	0,0%	9,5%	100,0%
3ème Sect. Petit Bourg de Borgne	# 0	0	0	0	3	1	0	4	1	1	10
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	10,0%	0,0%	40,0%	10,0%	10,0%	100,0%
4ème Sect. Trou d'Enfer	# 0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	4
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%	25,0%	100,0%
5ème Sect. Champagne	# 0	0	0	1	2	0	0	2	0	0	5
	% 0,0%	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	0,0%	0,0%	100,0%
6ème Sect. Molas	# 0	0	1	0	2	4	3	1	0	1	12
	% 0,0%	0,0%	8,3%	0,0%	16,7%	33,3%	25,0%	8,3%	0,0%	8,3%	100,0%
7ème Sect. Côtes de Fer et Lagrange	# 0	1	0	1	2	0	0	1	0	1	6
	% 0,0%	16,7%	0,0%	16,7%	33,3%	0,0%	0,0%	16,7%	0,0%	16,7%	100,0%
Quartier du Petit Bourg de Borgne	# 0	0	0	1	2	2	0	4	0	1	10
	% 0,0%	0,0%	0,0%	10,0%	20,0%	20,0%	0,0%	40,0%	0,0%	10,0%	100,0%
Ville du Borgne	# 0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	100,0%
Total	# 1	2	2	6	22	9	8	22	1	10	83
	% 1,2%	2,4%	2,4%	7,2%	26,5%	10,8%	9,6%	26,5%	1,2%	12,0%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Borgne, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 72068.28 et 85843.71 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Borgne par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	14543.25	8110.63	8495.87	41093.90	72243.65
2 ^e AF	13835.25	8735.08	8733.87	41093.90	72398.10
3 ^e AF	13986.63	8735.08	9252.67	41093.90	72068.28
4 ^e AF	14090.56	8893.10	9013.87	41093.90	73091.43
5 ^e AF	13986.63	8959.80	10558.65	41093.90	74598.98
6 ^e AF	14037.41	8952.27	10325	41093.90	74408.58
7 ^e AF	19194.87	12620	9800	41093.90	82708.80
8 ^e AF	19690.83	12807.69	9826.92	41093.90	83419.34
9 ^e AF	21057.50	13750	9942.31	41093.90	85843.71

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 68125.43 et 76669.58 gourdes; 85.66% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5

présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Borgne par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	9766.70	658.33	8110.63	8495.87	41093.90	68125.43
2 ^e AF		640	8735.08	8733.87	41093.90	68969.55
3 ^e AF		1088.33	8735.08	9252.67	41093.90	69936.68
4 ^e AF		1008.33	8893.10	9013.87	41093.90	69775.90
5 ^e AF		1088.33	8959.80	10558.65	41093.90	71467.38
6 ^e AF		1054.55	8952.27	10325	41093.90	71192.42
7 ^e AF		1837.50	12620	9800	41093.90	75118.10
8 ^e AF		1366.67	12807.69	9826.92	41093.90	74861.88
9 ^e AF		2116.67	13750	9942.31	41093.90	76669.58

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Borgne

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Borgne est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Borgne :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Borgne

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	84%	85%	82%	84%	82%	87%
Taux de redoublement	16%	15%	18%	16%	18%	13%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0,84	0,85	0,82	0,84	0,82	0,87	
TR	0,16	0,15	0,18	0,16	0,18	0,13	
TA	0,00	0	0	0	0	0	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		0					
2024-2025	1901	↗					1901
	↓	↘	0				
2025-2026	304	1597	↗				1901
	↓	↓	↘	0			
2026-2027	49	495	1357	↗			1901
	↓	↓	↓	↘	0		
2027-2028	8	115	665	1113	↗		1901
		↓	↓	↓	↘	0	
2028-2029		24	218	723	935	↗	1900
			↓	↓	↓	↘	
2029-2030			59	294	776	767	1896
				↓	↓	↓	↘
2030-2031				96	387	736	667
					↓	↓	↘
2031-2032					150	413	640
						↓	↘
2032-2033						177	359
							↘
2033-2034							154
							0
2034-2035							
Promus							1820
Année-élèves							13358
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				10921			
Nombre d'années-élèves réel =				13358			
Rendement interne =				81,76			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,223148			
Coût de l'élève formé =				7,33889			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (81.76%), car seulement 667 élèves (34.93%) de la cohorte de 1901 élèves qui sont entrés en 1^{er} année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^{ème} année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 1820 élèves (95.75%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^{ème} année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF est de 92.53% ($2093 \div 2262 = 0.9253$)¹¹ dans la commune de Borgne. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 93 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Borgne. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Borgne, un effectif de 155 enseignants dont 54.8% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 6. Ils sont répartis comme suit :

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Borgne

Commune de Borgne	# école	# enseignant	Ens/Éc
1ère Sect. Margot	12		
2ème Sect. Boucan-Michel	21		
3ème Sect. Petit Bourg de Borgne	10		
4ème Sect. Trou d-Enfer	4		
5ème Sect. Champagne	5		
6ème Sect. Molas	12		
7ème Sect. Côtes de Fer et Lagrange	6		
Quartier du Petit Bourg de Borgne	11		
Ville de Borgne	3		
Total	84		

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 6.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble par ailleurs se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (67%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

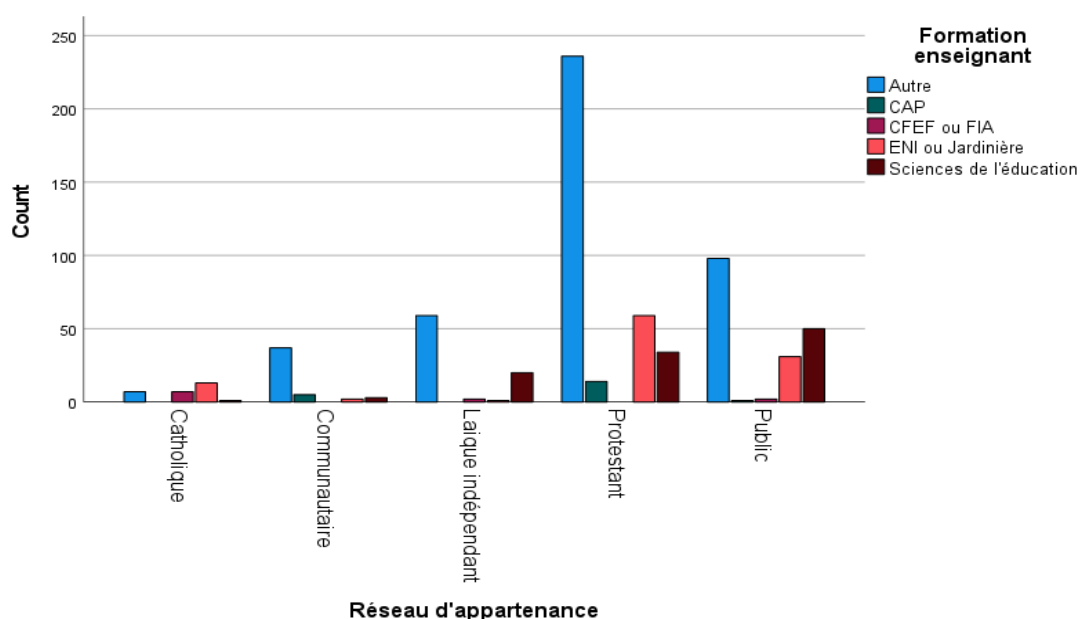


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Borgne. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes mais où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.93, ratio moyen élèves/salle de classe=21 et ratio moyen élèves/enseignant=21; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Borgne

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Catholique	25	28	511	0.89	20	18
Communautaire	42	47	721	0.89	17	15
Indépendant	44	82	674	0.53	15	8
Protestant	359	343	7396	1.05	21	22
Public	161	182	3923	0.88	24	22
Ensemble	631	682	13225	0.93	21	19

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Borgne, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 11.12 et 21.68 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Catholique	881	35.24
Communautaire	467	11.12
Indépendant	546.10	12.41
Protestant	5507.50	15.34
Public	3490	21.68
Ensemble	10891.60	17.26

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Borgne n'est pas dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.65 et 1.72 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Catholique	1.72
Communautaire	0.65
Indépendant	0.81
Protestant	0.75
Public	0.90
Ensemble	0.82

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 46 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 22.6% des écoles ont de l'eau, 3.6% ont une cantine, 10.7% une petite bibliothèque et 8.3% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Borgne. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune de Borgne se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 122.09% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 44%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 75.15% Taux net de scolarisation = 63.82%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 64.75%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 68125.43 gourdes 2 ^e AF = 68969.55 gourdes 3 ^e AF = 69936.68 gourdes 4 ^e AF = 69775.90 gourdes 5 ^e AF = 71467.38 gourdes 6 ^e AF = 71192.42 gourdes 7 ^e AF = 75118.10 gourdes 8 ^e AF = 74861.88 gourdes 9 ^e AF = 76669.58 gourdes 85.66% de ces coûts sont pris en charge par les familles.

Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 72243.65 gourdes 2 ^e AF = 72398.10 gourdes 3 ^e AF = 72068.28 gourdes 4 ^e AF = 73091.43 gourdes 5 ^e AF = 74598.98 gourdes 6 ^e AF = 74408.58 gourdes 7 ^e AF = 82708.80 gourdes 8 ^e AF = 83419.34 gourdes 9 ^e AF = 85843.71 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 84% Taux de promotion en 2 ^e AF = 85% Taux de promotion en 3 ^e AF = 82% Taux de promotion en 4 ^e AF = 84% Taux de promotion en 5 ^e AF = 82% Taux de promotion en 6 ^e AF = 87%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 15% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 13%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 92.53%
Rendement interne du réseau d'écoles à Borgne	81.76%
Rapport élève/salle de classe	21 élèves
Rapport élève/maître	19 élèves
# enseignants	682
% de femmes	36.2%
% de maîtres qualifiés	32.99%
Ratio moyen m ² /élève	0.82 m ²
Ratio moyen m ² /classe	17.26 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	157
Salaire moyen d'un enseignant	9344 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Borgne. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Borgne, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Borgne au cours de la période 2020-2025 est égal à 203 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 1.21%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.24%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Borgne

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Borgne par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹² $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 16972 - 16769 = 203$

¹³ $\Delta P / P_{2020} = 203 \div 16769 = 0.0121056$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $16972 = 16769 (1+r)^5$
 $r = 0.002409 (0.24\%)$

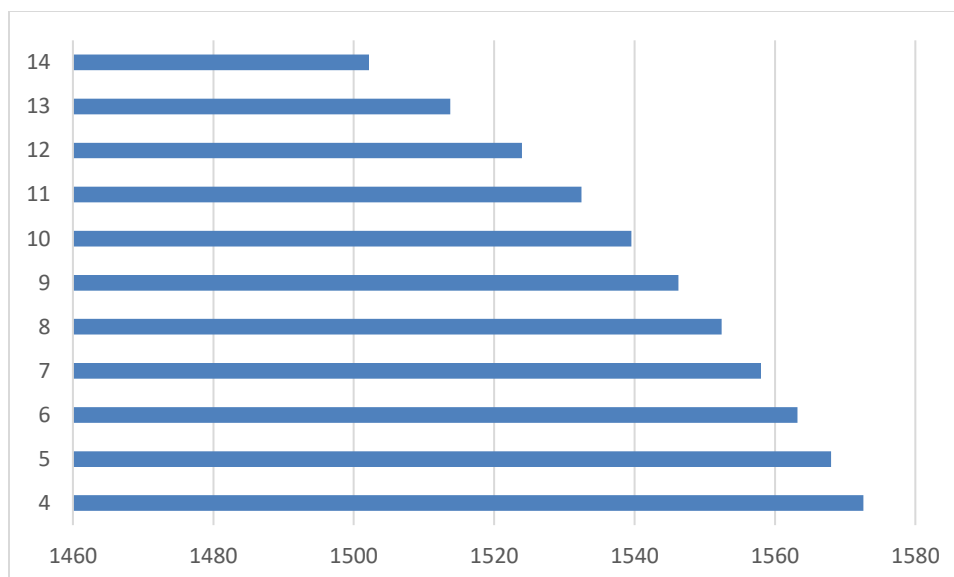


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Borgne

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Borgne est de 202.09 Km² et sa densité de population en 2025, de 321 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 7885 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Borgne en 2025

Commune de Borgne	Frequency	Percent
1e section Magot	1180	15,0
2e section Boucan Michel	1318	16,7
3e section Petit Bourg	1426	18,1
4e section Trou d'enfer	167	2,1
5e section Champagne	332	4,2
6e section Molas	577	7,3
7e section Cotes de Fer	631	8,0
Quartier du Petit Bourg de Borgne	1372	17,4
Ville de Borgne	882	11,2
Total	7885	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Borgne par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Borgne

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	775	783	781	779	777	781	789	787	785	783
5	780	781	781	782	783	787	787	788	788	789
6	775	778	779	780	780	782	785	785	786	786
7	770	776	776	777	778	776	782	783	783	784
8	793	773	774	774	775	800	779	780	780	781
9	760	770	771	771	772	766	776	777	777	778
10	764	767	770	773	776	770	773	776	779	782
11	759	763	766	769	772	765	769	772	775	778
12	752	759	762	765	768	759	765	768	771	774
13	745	754	757	760	763	751	760	763	766	769
14	738	748	751	754	757	744	754	757	760	763
4-14	8412	8452	8468	8483	8499	8480	8520	8536	8552	8567

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Borgne, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Borgne jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	75977	77003	78042	79096	80163

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Borgne :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	1557	1563	1564	1565	1567

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	1556	1573	1569	1565	1561
5	1567	1568	1569	1570	1571
6	1557	1563	1564	1565	1567
7	1547	1558	1559	1560	1561
8	1593	1552	1554	1555	1556
9	1526	1546	1547	1548	1550
10	1534	1540	1546	1552	1558
11	1523	1532	1538	1544	1550
12	1511	1524	1530	1536	1542
13	1497	1514	1520	1526	1531
14	1482	1502	1508	1514	1520
4-14	16892	16972	17004	17035	17066

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Borgne est de 63.82 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 63.82 = 36.18\%$. La carte scolaire de Borgne étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 44% dans la commune de Borgne. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de $r = 0.14$. La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1557	0.44	685
2025-2026	1563	0.58	907
2026-2027	1564	0.72	1126
2027-2028	1565	0.86	1346
2028-2029	1567	1	1567

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Borgne :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	84%	85%	82%	84%	82%	87%
Taux de redoublement	16%	15%	18%	16%	18%	13%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Borgne, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	1901	1720	1604	1457	1189	946
2025-2026	721+907=1628	1901+172=2073	1720-172=1548	1604+146=1750	1457-146=1311	1189+95=1284
2026-2027	994+1126=2120	1628+207=1835	2073-207=1866	1548+175=1723	1750-175=1575	1311+128=1439
2027-2028	1163+1346=2509	2120+184=2304	1835-184=1651	1866+172=2038	1723-172=1551	1575+144=1719
2028-2029	1567	2509+230=2739	2304-230=2074	1651+204=1855	2038-204=1834	1551+172=1723

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Borgne

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Borgne.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Borgne ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 21 dans la commune de Borgne et plus précisément à 24 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Borgne, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
21.56%	19.51%	18.19%	16.52%	13.49%	10.73%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	500
Classes	2	2	2	2	1	1	10

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Borgne, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.

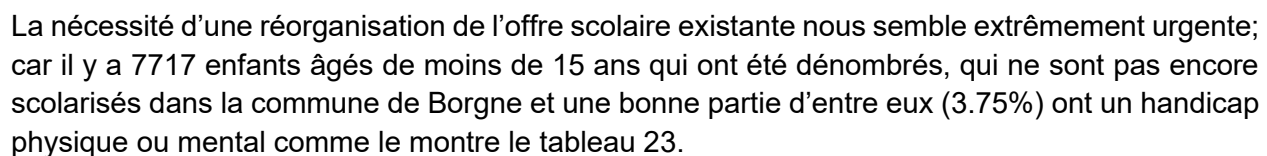


Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Borgne selon leur handicap

Commune de Borgne	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Magot	1013	6	7	20	19
2° section Boucan Michel	1330	1	2	15	17
3° section Petit Bourg	944	8	4	8	8
4° section Trou d'Enfer	300	0	0	1	0
5° section Champagne	741	0	0	0	0
6° section Molas	1567	1	2	3	2
7° section Côtes de Fer	241	11	7	20	1
Quartier du petit Bourg de Borgne	1404	33	22	40	19
Ville de Borgne	176	2	3	0	7
Ensemble	7716	62	47	107	73

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Borgne	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
1° Section Margot	École nationale fondamentale complète Fond Milot Margot	Fond Milot Margot
		Legras
		Cadet
		Pechaud
	École nationale fondamentale complète de Fond Milot Legras	Fond Milot Legras
		Pechaud
		Non Fond
		Robin
2° section Boucan-Michel	École nationale Catherine Flon	Zone Réthel
		Lahatte
		Dimini
		Vieux Terre
		Départ
		Fèpouyo
	École nationale Bon Samaritain de Boucan-Michel	Chapelle Localité Favori
		Jean-Jacques
		Margot
		Francoeur
	École nationale Capois de Deschamps	Centre Chapelle
		Bas Deschamps
		La Boudette
		Pacot
		Lion
		Zèb Ginen
		Delphine

3 ^e section Petit Bourg de Borgne	École nationale Toussaint Louverture de Maisonneuvre	Maisonneuvre
		Pacot
		Bois Neuf
		Trou d'Enfer zone Gran Kay
	École nationale Jean-Jacques Dessaline	Galata
		Bois Neuf
		Desravines
		Centre Maisonneuvre
		Bas Zombie
		Lahatte
	École nationale fondamentale complète de Bassin Caïman	Centre Bassin Caïman
		Dagan
		Moro
		Pokin
		Petite Rivière
		Ibeau
		Medod
		Pilèt
	École nationale de Malva	Malva
		Sagent
		Salbotte
		Dupond
		Cabel
		Massé
	École nationale complète de Petit Bourg de Borge	Badeau
		Petit Bourg
		Tripot
		Meda
		Petite-Rivière
		Jalousie
		Bertrand
		Travien
	École nationale fondamentale complète de Précipice	Lafortune
		Précipice
		Jacot
		Bayonne
		Bois Boulé
		Dupond
		Robin
		Nancy Plésir

4 ^e section Trou d'Enfer	École nationale Boisrond Tonnerre	Juteau
		Bas Chabotte
		Cabel
		Eben Ezer
		Nan Fourneau
	École nationale de Garde-Gendarme	Garde-Gendarme
		Toman
		Malisé
		Morne Long
	École nationale Rayon Lumière	Chadèque
		Bodye Bon
		Gliny
		Liclaire
		Dos Château
		Ti Savann
		Nan Bambou
		Chaplette
	École nationale de Védrine	Porquin
		Château
		Marcelly
		Dos Ti Bourg
		Haut Gliny
5 ^e section Champagne	École nationale de Savie II	Desleau
		Savie II
		Védrine
		Corneille
		Lara
6 ^e section Molas	École nationale de Lavaud	Morne Rouge
		Lavaud
		Boulé
	École nationale de Daribo	Lagué
		Daribo
		Justal
		Duguesne
		Bellé
		Dilor
	École nationale de Sanlilitte	Chaplette
		Grand Chemin
		Garoute
		Odelick
		Terrier Rouge
		Nsn Chéry
7 ^e section Côtes de Fer	École nationale fondamentale complète de Champagne	Nan Fond
		Lacoste
		Marie Congo

Quartier du Petit Bourg		Galitha
		Platon
		Daribo
		Cliny
		Audiné
		Savie
		Chicanot
	École nationale de Fond Lagrange	Fond Lagrange
		Cacao
		Nan Bak
		Legras
		Nan Sab
	École nationale Ajarb	Tirivyè
		Maslari
		Dumont
		Gageole
		Jean Matis
	École nationale Bon Berger	Mandelle
		Maslari
		Nan Kafou
		Tavien
		Mansepyon

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales : Ajard, Bon Samaritain de Boucan-Michel, Capois de Champagne, Catherine Flon, de Daribo, de Fond Lagrange, de Garde-Gendarme, de Lavaud, de Sanlilite, de Savie II, de Védrine, fondamentale complète de Champagne, Jean-Jacques Dessalines, rayon Lumière et Toussaint Louverture de Maisonnœuvre mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des

ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (85.66%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Borgne en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Borgne, car il y a 184 élèves au 3^e cycle dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (50%) sont des collèges privés.

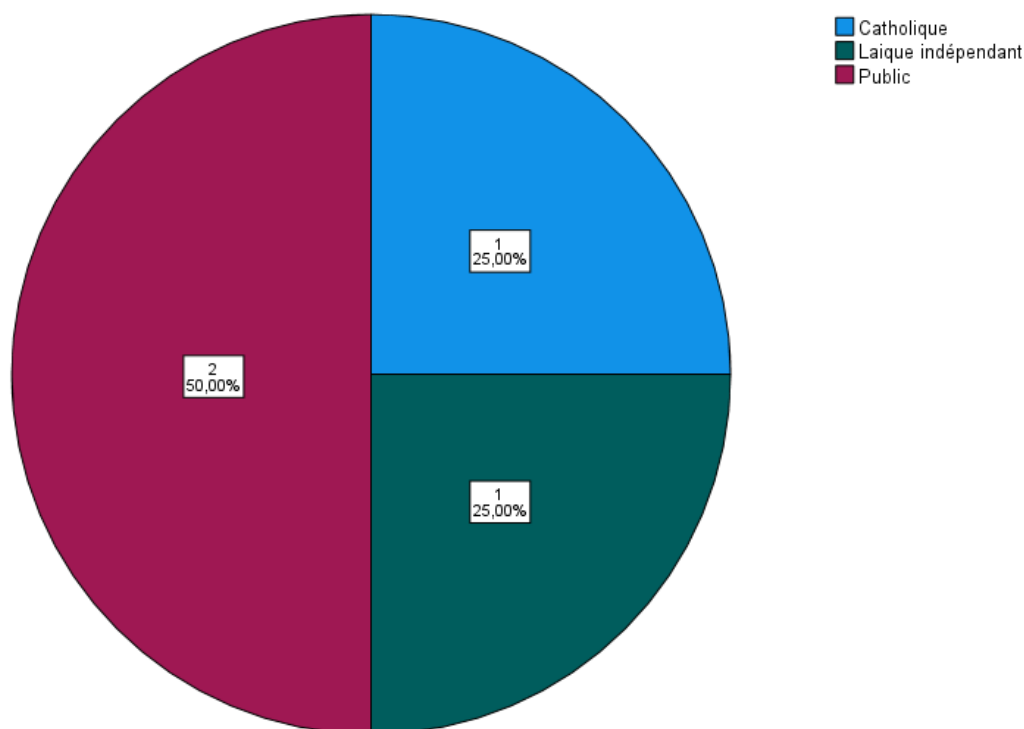


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Trois (3) d'entre elles fonctionnent en simple vacation et l'autre en double, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Borgne selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	Percent
7h-12h	1	25,0
8h-13h	1	25,0
Autre	2	50,0
Total	4	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries « Sciences Économiques et Sociales » et « Sciences de la Vie et de la Terre ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de Séries	# école	%
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Pédagogie	2	50,0
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	50,0
Total	4	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 50 et 379 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	88	88	88
Laïque indépendant	50	50	50
Public	365	350	379
Ensemble	217	50	379

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les quatre (4) écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Borgne :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Borgne

Commune de Borgne	Réseau d'appartenance			Total
	Catholique	Laïque indépendant	Public	
3ème Sect. Petit Bourg de Borgne	# 0	0	1	1
	% 0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
7ème Sect. Côtes de Fer et Lagrange	# 0	0	1	1
	% 0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Quartier du Petit Bourg de Borgne	# 0	1	0	1
	% 0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Ville du Borgne	# 1	0	0	1
	% 100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Total	# 1	1	2	4
	% 25,0%	25,0%	50,0%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 11.69%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (8.54%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 50400 et 50800 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	20400	4000	13500	12500	50400
NS2	20800	4000	13500	12500	50800
NS3	20800	4000	13500	12500	50800
NS4	20800	4000	13500	12500	50800

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation est de 57334.66 gourdes; 55.38% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire du personnel/ÉI	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	25584.66	1750	4000	13500	12500	57334.66
NS2		1750	4000	13500	12500	57334.66
NS3		1750	4000	13500	12500	57334.66
Ns4		1750	4000	13500	12500	57334.66

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Borgne était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 49 à 80 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	70%	19%	11%
NS2	77%	17%	6%
NS3	80%	16%	4%
NS4	49%	0%	51%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 223 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0,7	0,77	0,8	0,49	
TR	0,19	0,17	0,16	0	
TA	0,11	0,06	0,04	0,51	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
		25			
2024-2025	223	↗			223
	↓	↘	9		
2025-2026	42	156	↗		198
	↓	↓	↘	5	
2026-2027	8	56	120	↗	184
	↓	↓	↓	↘	
2027-2028	2	15	63	96	175
	↓	↓	↓	↓	
2028-2029	0	4	22	50	47
		↓	↓	↓	
2029-2030		1	6	17	25
			↓	↓	↘
2030-2031			2	5	9
				↓	↘
2031-2032				1	4
					↘
2032-2033					1
					↘
Promus					85
Année-élèves					974
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				338	
Nombre d'années-élèves réel =				974	
Rendement interne =				34,72	
Coefficient d'augmentation des coûts =				2,880007	
Coût de l'élève formé =				11,52003	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (34.72%). Des 223 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 47 (21.08%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 148 enseignants dont 16 femmes (10.81%); 35.81% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	18	2	0
Laique indépendant	20	4	0
Public	111	10	53
Ensemble	148	16	53

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

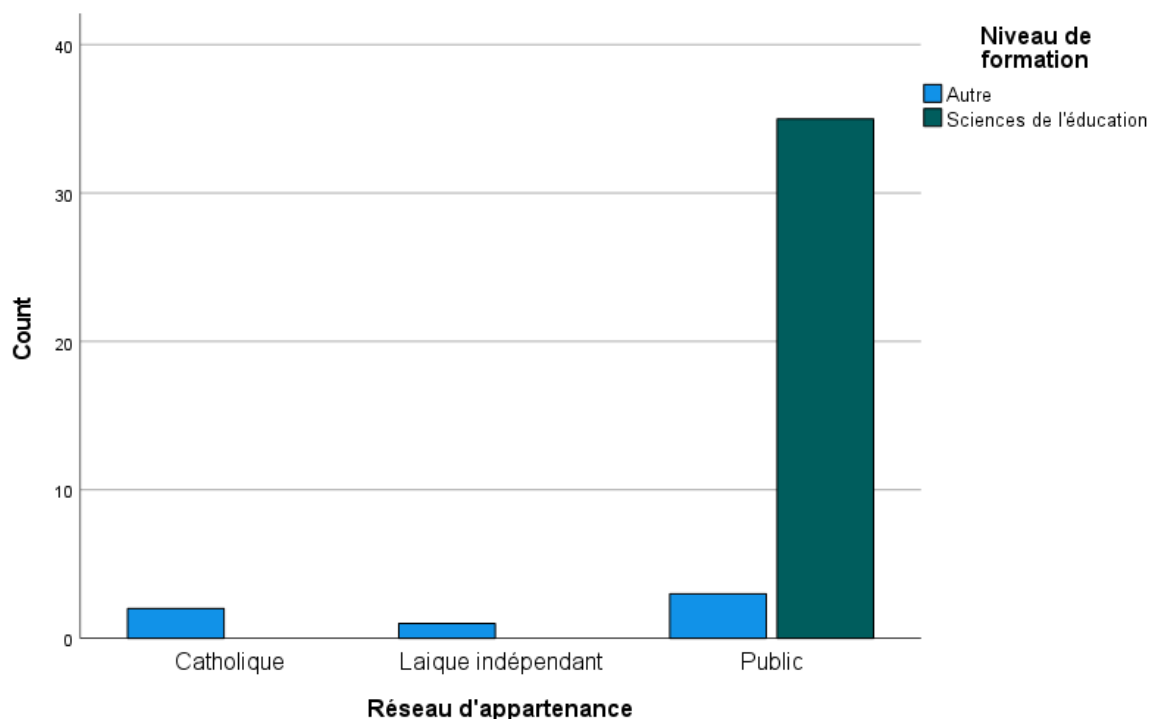


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 18500 gourdes à 30000 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Catholique	18500
Protestant	30000
Public	18853
Ensemble	19107

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Borgne, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 46 élèves par salle de classe et 0.98 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	3	126	88	1.43	29	42
Laïque indépendant	3	90	50	1.80	17	30
Public	13	637	729	0.87	56	49
Ensemble	19	853	867	0.98	46	45

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 11.69% Taux net de scolarisation = 8.54%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 57334.66 gourdes NS2 = 57334.66 gourdes NS3 = 57334.66 gourdes NS4 = 57334.66 gourdes 55.38% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 50400 gourdes NS2 = 50800 gourdes NS3 = 50800 gourdes NS4 = 50800 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 70% Taux de promotion en NS2 = 77% Taux de promotion en NS3 = 80% Taux de promotion en NS4 = 49%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 19% Taux de redoublement en NS2 = 17% Taux de redoublement en NS3 = 16% Taux de redoublement en NS4 = 0%

Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 11% Taux d'abandon en NS2 = 6% Taux d'abandon en NS3 = 4% Taux d'abandon en NS4 = 51%	
Rendement interne du réseau d'écoles à Borgne	34.72%	
Rapport élève/salle de classe	46 élèves	
Nombre d'enseignants	148	
Pourcentage de femmes	10.81%	
% enseignants nommés par l'État	35.81%	
% de maîtres qualifiés	85.4%	
Ratio moyen m ² /élève	0.98 m ²	
% d'élèves sans manuels	60%	
Taille moyenne des établissements	217 élèves	
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 18853 gourdes dans le public et 24250 gourdes dans le privé	

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Borgne croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	1480	1490	1500	1511	1521
16	1467	1478	1488	1498	1509
17	1453	1465	1474	1484	1495
18	1441	1449	1459	1469	1479
15-18	5841	5882	5922	5962	6003

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est nul dans la commune de Borgne. Cela signifie donc qu'il resterait 100% d'enfants de la population

scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1480	0	0
2025-2026	1490	1	1490
2026-2027	1500	1	1500
2027-2028	1511	1	1511
2028-2029	1521	1	1521

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Borgne

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Borgne. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

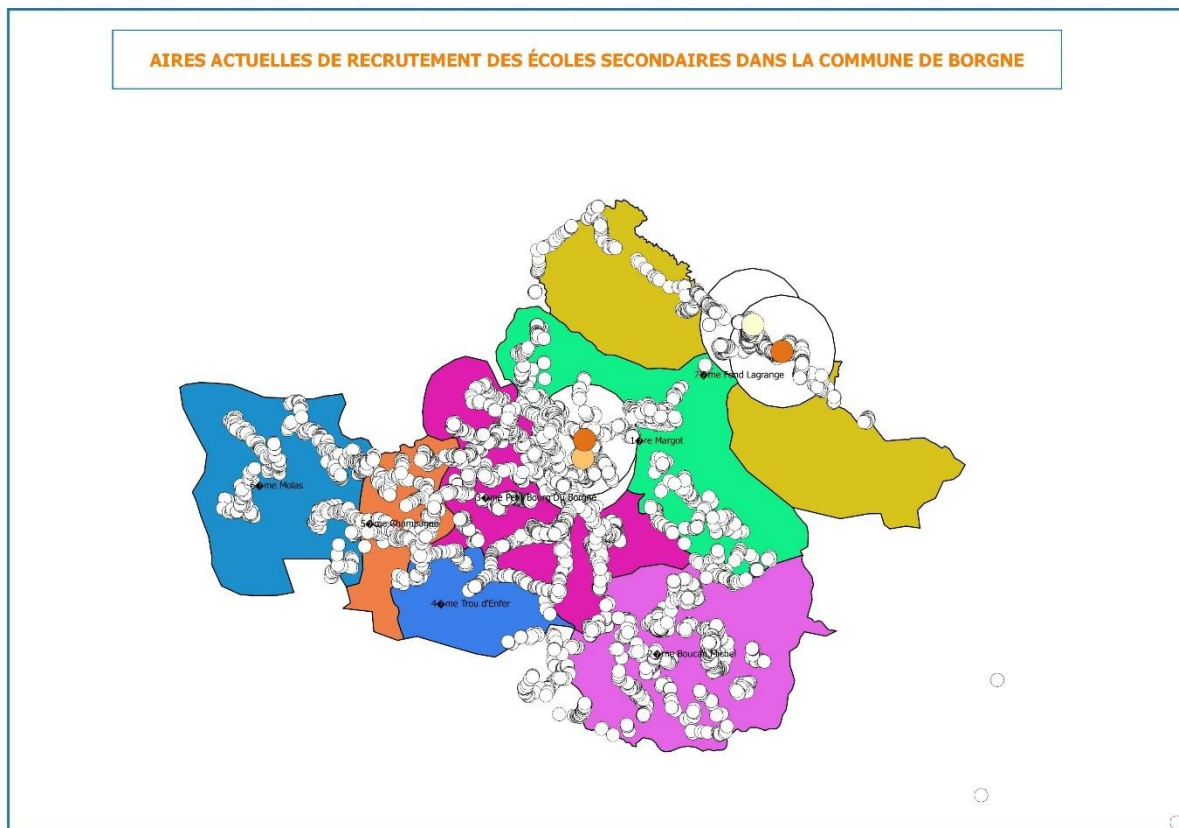


Figure 3 : aires de recrutement actuelles des écoles secondaires dans la commune de Borgne

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des

coûts payés par élève (55.38%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Borgne en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Borgne

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle